

*Immigration—Loi*

loi se complètent. Nous devons nous assurer que notre système peut réellement déjouer les abus tout en permettant aux revendicateurs du statut de réfugié de défendre leur cause. Ces deux textes de loi nous donnent cette assurance. Ils garantiront les droits de chacun, mais dissuaderont beaucoup de fraudeurs.

Les deux projets de loi permettront de mettre en place un système de détermination du statut de réfugié plus juste, plus rapide et plus efficace, avantageux pour tous les réfugiés authentiques, un système qui respecte les droits fondamentaux de tous ceux qui pourraient revendiquer le statut de réfugié.

Oui, monsieur le Président, nous sommes fermement décidés à garantir leurs droits à tous ceux qui revendiquent le statut de réfugié. Mais nous voulons également limiter les abus. La législation sur la dissuasion et la détention attaquera le mal à sa racine et nous permettra d'exercer le contrôle nécessaire.

• (1240)

*[Traduction]*

Je veux bien faire comprendre que notre engagement envers les réfugiés authentiques est aussi ferme qu'auparavant. En effet, le projet de loi C-55 constitue une étape compatible avec les traditions d'équité et de compassion grâce auxquelles les Canadiens se sont vu attribuer la médaille Nansen par le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies. C'était la première fois qu'un pays entier était ainsi honoré.

Je voudrais rappeler aux députés que depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a accepté un nombre sensiblement accru de réfugiés provenant de camps de réfugiés situés dans le monde entier. Cette année, il parrainera 12 000 réfugiés provenant de ces camps, tandis que de simples citoyens, des groupes et des familles en parraineront environ 5 000 autres.

Le Canada manifeste depuis longtemps une préoccupation humanitaire envers les réfugiés authentiques qui ont besoin de protection. La nouvelle méthode de détermination respectera cette tradition envers les réfugiés authentiques. Il s'agit d'un engagement de longue date. C'est un aspect essentiel de la politique en vertu de laquelle, depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons accueilli environ 500 000 réfugiés au Canada et nous en avons aidé des milliers d'autres grâce à des mesures humanitaires spéciales. Proportionnellement au nombre d'habitants, le Canada ne le cède à nul autre pays quant à l'aide qu'il a accordée aux réfugiés depuis quelques années.

*[Français]*

Nous fournissons de l'aide aux réfugiés selon trois formules précises. Premièrement, il y a l'aide financière directe; deuxièmement, le rétablissement au Canada de réfugiés sélectionnés à l'extérieur du pays et également la protection accordée au Canada aux termes d'une détermination effectuée ici même. Cette approche à trois volets est conforme à la politique des Nations Unies à l'égard des réfugiés.

Monsieur le Président, le gouvernement canadien a consacré plus de 170 millions de dollars d'aide financière aux réfugiés pour l'année 1986-1987. Le tiers de ce montant, soit plus de 66 millions de dollars, a été versé à des organismes humanitaires internationaux, dont la Croix-Rouge et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou divers pays, sous forme d'aide alimentaire destinée aux réfugiés.

En 1986, les deux tiers des réfugiés sélectionnés à l'étranger n'ont bénéficié que de la seule aide financière du gouvernement. Des groupes constitués de particuliers et d'organismes bénévoles ont parrainé plus de 5 000 autres réfugiés. Dans ce cas, le gouvernement facilite le jumelage des garants des réfugiés et offre à ces derniers des prêts de transport, des cours de langue et des cours de formation professionnelle. Par ailleurs, le Canada a mis au point des moyens uniques d'aider les victimes d'oppression même si elles ne satisfont pas à la définition des Nations Unies du fait qu'elles se trouvent encore dans leur pays, par exemple, les prisonniers politiques et d'autres personnalités déplacées en Pologne, au Salvador, au Guatemala, au Chili et en Uruguay.

Notre objectif en présentant le projet de loi C-55 était de rendre à nouveau efficace le processus de détermination du statut de réfugié parce que, monsieur le Président, ce troisième volet de notre programme en faveur des réfugiés ne fonctionne simplement plus. A l'heure actuelle, ce processus ne nous permet plus d'accorder notre protection aux vrais réfugiés qui en ont besoin parce qu'ils ne peuvent plus soutenir la pression attribuable à une énorme augmentation du nombre des revendications présentées. Grâce au processus proposé, le Canada pourra continuer de remplir ses obligations aux termes de la Convention de Genève tout en respectant les principes de justice qui sont à la base même de nos lois. Nous pourrions ainsi vraiment maintenir notre tradition humanitaire. Nous n'avons nullement l'intention de tourner le dos aux réfugiés en adoptant le projet de loi C-55. Au contraire, nous voulons être en mesure d'accorder une vraie protection à ceux qui ont vraiment besoin de notre aide. Cependant, si nous voulons être en mesure de nous employer spécialement à protéger les vrais réfugiés, nous devons mettre un terme aux abus et remettre de l'ordre dans le processus.

*[Traduction]*

Le Canada a pour les réfugiés un programme qui ne le cède en rien à celui d'aucun autre pays du monde. Notre attachement aux réfugiés est connu dans le monde entier. Nous avons lieu d'être fiers de ce que nous faisons pour l'accueil des personnes qui se trouvent dans des camps à l'étranger. Souvent ces personnes ont séjourné dans ces camps pendant des années sans pouvoir y rien changer. Mais pour y réussir, il faut que la procédure de reconnaissance du statut de réfugié soit modifiée, puisqu'elle est devenue impraticable. Dans les conditions actuelles, beaucoup de gens qui ont honnêtement droit au statut de réfugié dans notre pays sont empêchés de l'obtenir. Les Canadiens ne peuvent plus tolérer cette situation. Ils veulent une nouvelle procédure pour l'admission des réfugiés, procédure juste mais sévère pour ceux qui cherchent à en abuser. La solution à ce problème, nous l'avons là. C'est maintenant qu'il faut renvoyer le projet de loi C-55 au comité.

*[Français]*

Je pense qu'en terminant vous me permettrez de dire qu'il est évident que nous avons non seulement l'appui de mon gouvernement, mais également mon appui, en tant que président du caucus conservateur du Québec, et aussi l'appui entier de la circonscription de Chambly que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre afin que nous fassions tout en notre possible afin d'arriver à la réalisation de ce projet de loi dans les plus brefs délais.